



SPASER

Schéma de promotion des achats
socialement et écologiquement
responsables

Politique achat du Groupement Hospitalier de Territoire
de l'Estuaire de la Seine

2026 - 2030



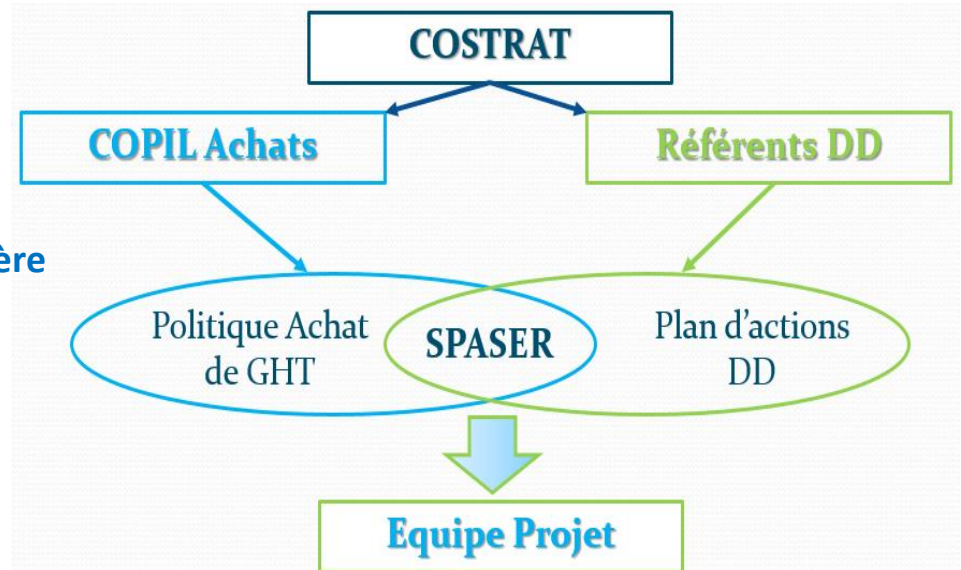


S'inscrire dans le SPASER, ce n'est pas simplement répondre à une obligation réglementaire. C'est, pour la Fonction Achats mutualisée, participer à la stratégie de développement durable dans laquelle s'inscrit le GHT Estuaire de la Seine.

Le groupe de travail qui l'a réfléchi et écrit, inscrit clairement son action dans la durée. Il a fixé des objectifs qui lui semblent réalistes pour cette première itération, alliant habilement les considérations sociales, environnementales et économiques. Ce SPASER se veut avant tout pragmatique. C'est maintenant un document-cadre que tous les protagonistes de la Fonction Achats de GHT vont devoir contribuer à mettre en œuvre.

Nous souhaitons vivement remercier l'ensemble des contributeurs pour leur implication et leur capacité à faire éclore et construire collectivement des idées et des actions qui changeront d'ici peu de temps notre façon d'acheter.

Thierry BIAIS, Directeur général du GHT, établissement-support du GHT Estuaire de la Seine
Guillaume CLAIRET, Directeur du CH de Saint-Romain-de-Colbosc, Etablissement partie,
Chef de projet
Laurence BIARD, Directrice Achats du GHT Estuaire de la Seine





- Le cadre légal
- Quelques définitions
- La fonction achats du GHT de L'Estuaire de la Seine
- La méthodologie utilisée pour la création du SPASER
- La gouvernance du SPASER
- Les objectifs stratégiques,
leur déclinaisons en Fiches Actions,
et les indicateurs de suivis





Le cadre légal du SPASER



Le SPASER, Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, est encadré par des obligations réglementaires qui visent à intégrer des considérations sociales et environnementales dans les pratiques d'achat des organismes publics.

→ La notion apparait dans le droit dès 2014 avec **la loi dite Economie Sociale et Solidaire** du 31 juillet 2014

→ **La Loi Climat et résilience** du 22 août 2021 en fait un outil de politiques publiques durables, en intégrant une notion de mesure par rapport aux objectifs sociaux et environnementaux

→ La Loi n 2023 973 du 23 octobre 2023 dite **Loi industrie verte** article 29 précise qu'elle s'applique à tous les acheteurs soumis au code de la commande publique, tous secteurs confondus. Cette loi stipule que les pouvoirs adjudicateurs ayant des achats supérieurs à 50 millions d'euros doivent établir un SPASER, ce qui est le cas du GHT Estuaire de la Seine.





Dans un contexte de défis financiers croissants et de besoins sanitaires évolutifs, le GHT Estuaire de la Seine s'engage à optimiser ses processus d'achat pour garantir une qualité de soins exemplaire à la population qu'il dessert. Le présent Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) s'inscrit pleinement dans cette démarche proactive et stratégique.

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable est désormais un impératif, qui se définit comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement).

Qu'est-ce qu'un SPASER ?

Ce document a pour objectif d'établir un cadre clair et cohérent pour la gestion des achats du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine, tout en répondant à l'exigence d'efficacité. Le SPASER a pour objectif d'améliorer les méthodes d'approvisionnement, de renforcer les partenariats avec les fournisseurs et de s'assurer que chaque euro dépensé contribue directement à la qualité des soins.

Destiné à tous les acteurs de la chaîne d'achat, ce schéma devient l'outil de référence pour les acheteurs, les directions et d'autres parties prenantes, garantissant ainsi une compréhension partagée des priorités et objectifs en matière d'achats publics durables.

Qu'est-ce qu'un achat durable ?

Le terme d'achats durables (ou achats responsables) désigne tout achat qui prend en compte des critères d'exigence et de transparence dans les domaines de l'environnement, de l'éthique, de la qualité ou des performances socioéconomiques.

Les critères, fréquemment utilisés pour les définir, prennent en compte :

→ **L'Environnement** : performance énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation des ressources (eau, matières premières), restriction maximale des déchets et polluants.

→ **L'Éthique sociale** : Droits de l'Homme (discriminations, travail des enfants, travail forcé...), conditions de travail (sécurité, droit d'expression et de représentation, rémunération...).

→ **La Qualité et les Performances socioéconomiques** : rapport qualité/prix des produits et services, coûts complets, délais, durabilité.



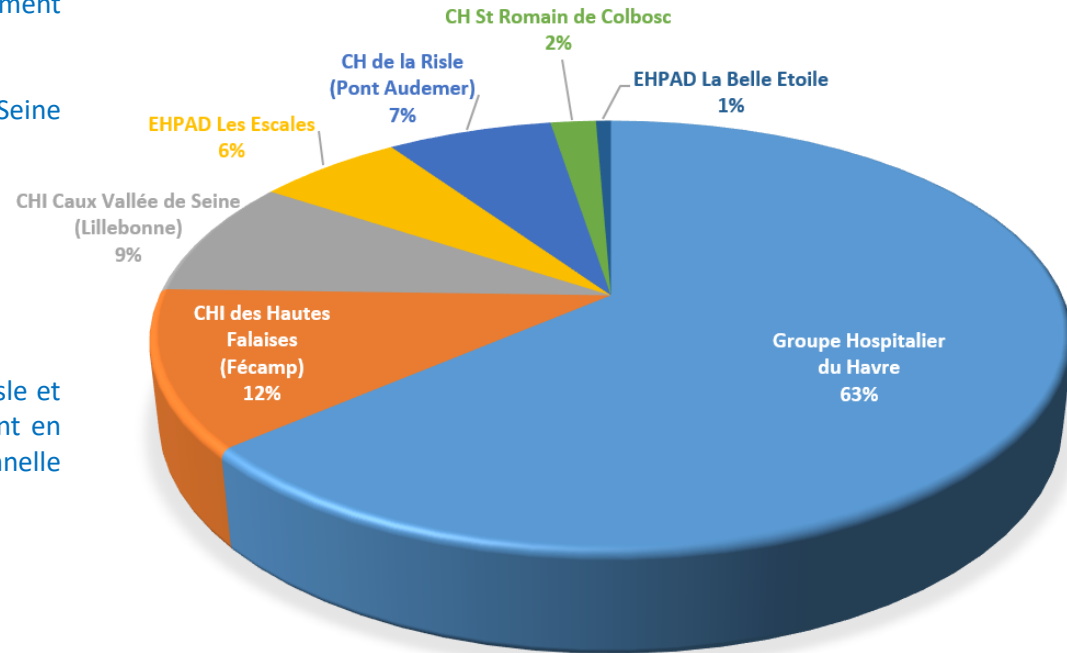


Composition du GHT :

Le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine est composé de cinq établissements de santé et de deux Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes publics :

- le Groupe Hospitalier du Havre, établissement support
- le Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine (Lillebonne)
- le Centre Hospitalier des Hautes Falaises (Fécamp)
- le Centre Hospitalier de la Risle (Pont-Audemer)
- le Centre Hospitalier de Saint Romain de Colbosc
- l'EHPAD des Escales (Le Havre)
- l'EHPAD de la Belle Etoile (Montivilliers).

Le Groupe Hospitalier du Havre, le Centre Hospitalier de la Risle et le Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine sont en direction commune. Certaines fonctions ou direction fonctionnelle sont mutualisées.



Activité du GHT :

Le GHT Estuaire de la Seine en quelques chiffres :

- 4 079 Lits et places en sanitaire et médico-social
- 6 717 ETP de personnels hospitaliers non médicaux
- 662 ETP de personnels médicaux et pharmaceutiques
- 166 758 passages aux urgences
- 292 950 consultations externes
- 95 074 séjours en médecine chirurgie obstétrique
- 4 077 accouchements
- 29 688 048€ d'investissements

Poids financier des établissements dans le GHT

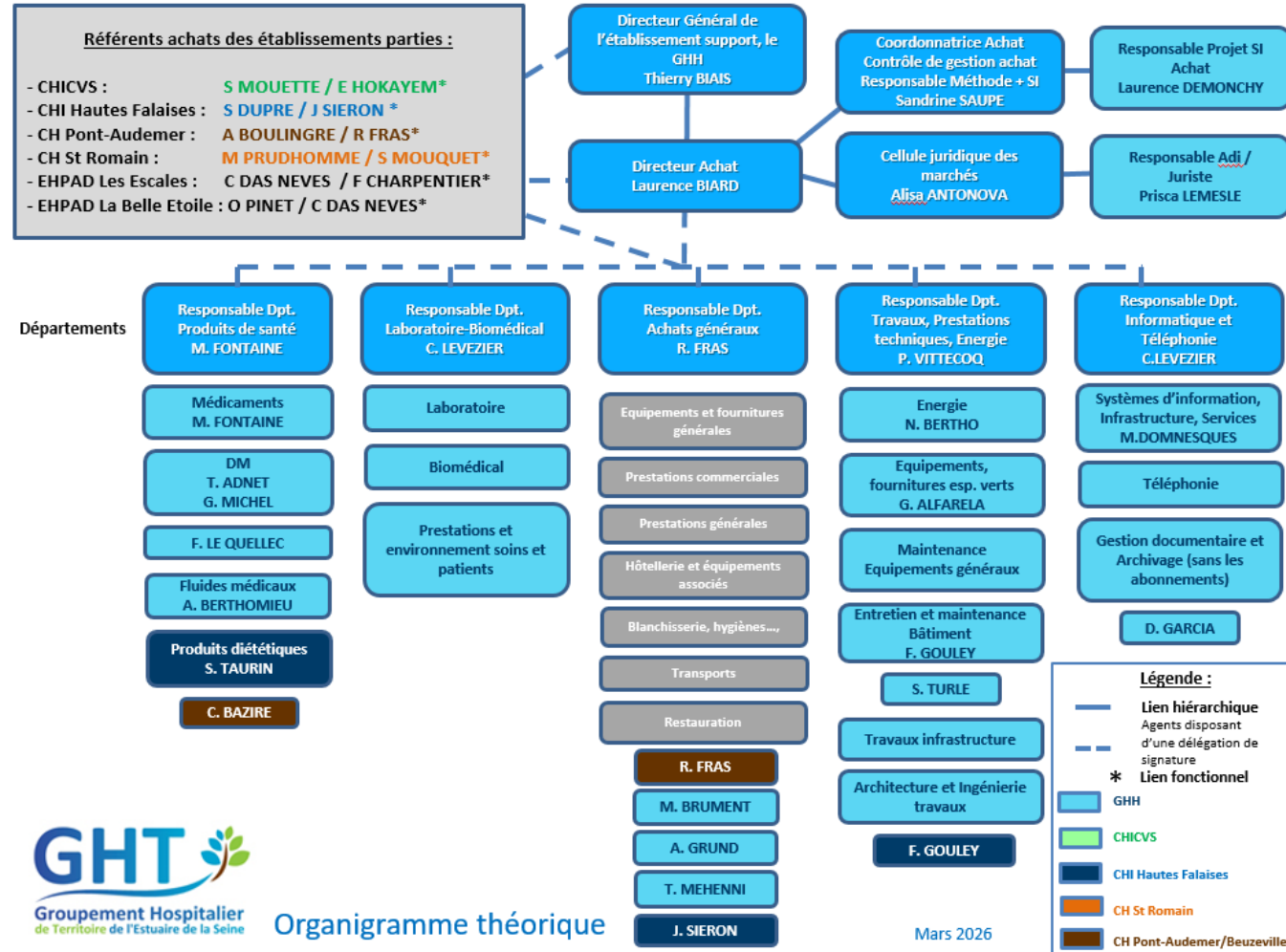


Organisation de la Fonction Achats mutualisée :

La Fonction Achats mutualisée du GHT est organisée autour de fonctions support telles que la Cellule des marchés publics et la Coordination des Achats, Contrôle de Gestion et Système d'information Achats

et cinq départements d'Achats :

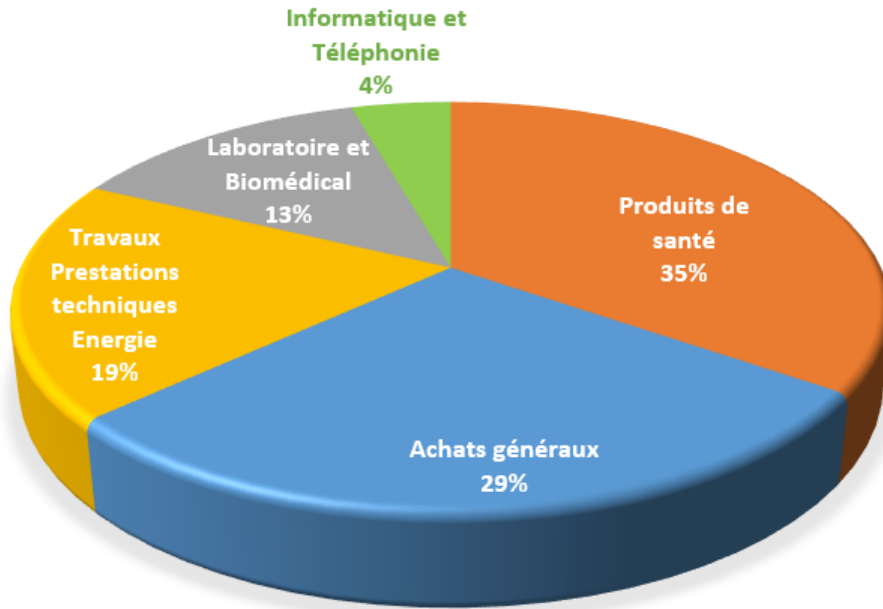
- les Produits de santé
- le Laboratoire & Biomédical
- les Achats Généraux
- les Travaux, les Prestations Techniques & Energie
- l'Informatique & la Téléphonie





La fonction achats du GHT en quelques chiffres :

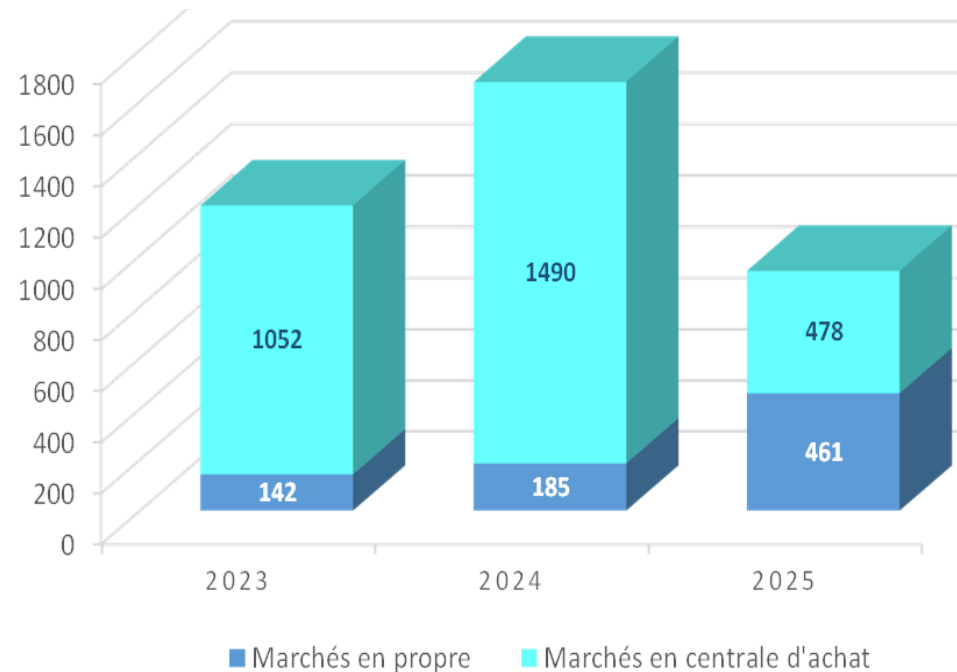
La Fonction Achats mutualisée du GHT est organisée autour de fonctions support telles que la Cellule des marchés publics et la Coordination des Achats, Contrôle de Gestion et Système d'information Achats



Dépenses annuelles du GHT par département



Marchés en propre et Marchés en centrale





La thématique a été mise à l'ordre du jour du Comité de pilotage de la Fonction Achat du GHT du 17 Janvier 2025, où sont invités les référents achats des établissements du GHT et des responsables des départements achats. Il a été décidé d'intégrer le SPASER à la Politique Achats du GHT.

Le Comité Stratégique du GHT validait la méthodologie et la constitution du Groupe Projet et du Groupe de travail le 4 Février 2025, puis les axes retenus le 16 Juin 2025, avant la validation du document final le 9 Avril 2026.

Constitution d'un Groupe Projet et d'un Groupe de Travail :

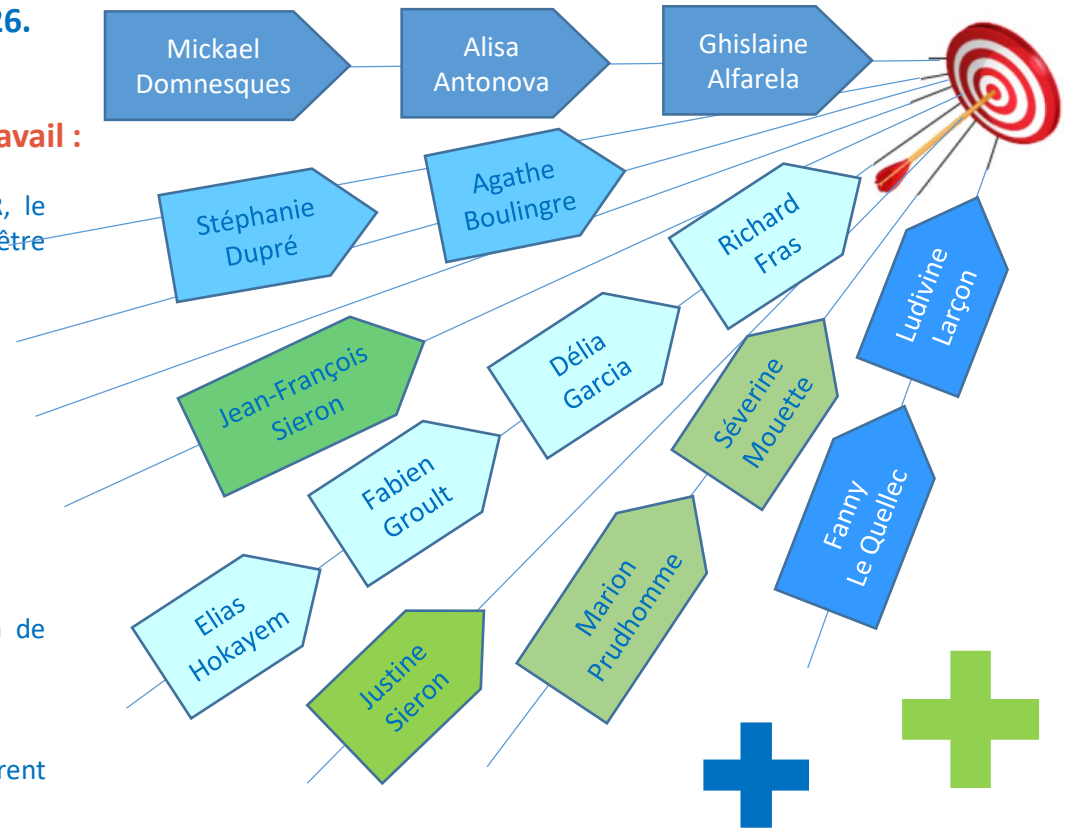
Pour travailler sur un projet aussi structurant que le SPASER, le groupe de travail devait être représentatif. Ainsi, il devait être constitué d'au moins :

- 1 représentant de chaque département
- 1 représentant de chaque établissement
- 1 représentant de la Cellule des Marchés
- Le référent Développement Durable du GHT
- Le Directeur de la Fonction Achats de GHT
- La Coordinatrice Achats de GHT

Ont participé :

✂ Groupe projet

- Pilote : Guillaume Clairet, Directeur du CH de St Romain de Colbosc
- Laurence Biard, Directrice de la Fonction Achats du GHT
- Joffrey Bourland, Référent Développement Durable du GHT
- Thomas Mehenni, Acheteur des Achats Généraux et Référent Achat Durable
- Sandrine Saupé, Coordinatrice de la Fonction Achats du GHT et Référente Achat Durable





Des valeurs partagées :

Après avoir partagé les objectifs de l'ONU qui visent à améliorer le bien-être général à l'échelle de la planète, à échéance 2030 (Les 5P : Peuples, Planète, Prospérité, Paix et Partenariat), le groupe de travail a sélectionné les objectifs de développement durable les plus significatifs pour l'activité du GHT parmi les 17 ODD de l'ONU, en les priorisant comme suit :

- ODD n°12 - Consommation et production responsables
- ODD n°7 - Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD n°2 - Faim « Zéro »
- ODD n°3 - Bonne santé et bien-être
- ODD n°8 - Travail décent et croissance économique
- ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques
- ODD n°6 - Eau propre et assainissement

Autour des ODD choisis par le groupe, des ateliers nous ont permis en collégialité de définir des axes répondant aux trois dimensions attendues dans les SPASER :

- La dimension environnementale
- La dimension sociale
- Et la dimension économique.

Ces temps de travail en groupe ont concrètement abouti à un ensemble d'actions et d'indicateurs qui contribueront à améliorer les pratiques en matière d'achats responsables.

Six réunions du groupe projet, six du groupe de travail, deux du comité de pilotage achats de GHT et trois du comité stratégique de GHT ont contribué à la mise en place du présent Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables. Il a été présenté pour approbation au Comité stratégique de GHT le 9 avril 2026.





Le SPASER ne doit pas être une simple déclaration de principes, mais doit constituer une feuille de route cohérente et opérationnelle. Il inclut des objectifs mesurables, et des actions concrètes à mettre en œuvre.

La mise en place d'indicateurs de performance est cruciale pour suivre les performances environnementales et sociales des actions entreprises dans le cadre du SPASER.

Des bilans annuels doivent être réalisés pour évaluer l'atteinte des objectifs et identifier les écarts.

La communication du SPASER puis de ses résultats

Une fois validé, le SPASER du GHT Estuaire de la Seine sera largement communiqué à tous les acteurs de l'ensemble des établissements : Référents achats d'établissement, Responsables de département, Agents de la Cellule des marchés, Acheteurs, Techniciens, Prescripteurs, Pharmaciens, Logisticiens, Approvisionneurs...

Mais également à tous nos partenaires sur le territoire, ce qui implique qu'il doit être accessible à tous, notamment par le biais d'une mise en ligne sur le site internet du pouvoir adjudicateur.

Il sera aussi transmis à l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

Les indicateurs seront publiés a minima tous les 2 ans.

La mise en œuvre du SPASER

La mise en œuvre du SPASER repose sur l'implication de chacun des membres de la Fonction Achats de GHT : Direction Achats, Cellule des marchés, Départements, Etablissements.

La prise en compte de tous les objectifs et actions définis dans le SPASER doit guider les stratégies d'achat de tous les départements et s'inscrire dans les modes d'expression des besoins et les commandes de tous les établissements du GHT.

Son succès relève de la responsabilité collective des membres du GHT.

La gouvernance et la réévaluation du SPASER

La mise en place d'une gouvernance est essentielle pour inscrire les actions d'achats durables dans une logique de pérennité et de progrès continu.

La Direction Achats du GHT sera en charge de la mesure de l'avancée des actions du SPASER ainsi que des indicateurs de suivi. Elle pourra solliciter à ce titre tous les acteurs nécessaires à leur production.

Un bilan annuel sera réalisé et présenté en première intention au COFIL Achats de GHT afin qu'il puisse exprimer d'éventuels ajustements ou proposer des modifications du SPASER.

Par la suite, ce bilan annuel et les évolutions souhaitées du SPASER seront présentés au COSTRAT avant plus large communication à l'ensemble des partenaires.

Le premier travail du groupe en 2026, dans la continuité de l'élaboration du SPASER, sera d'arrêter les priorités des actions et le calendrier des travaux à mener.

Les indicateurs devront être testés, et les cibles fixées pour les 3 années suivantes.



Elaborer le SPASER a permis de formaliser des objectifs concrets et réalistes pour améliorer la prise en compte de la durabilité dans nos achats. Il a nécessité une approche stratégique et collaborative, et s'aligne avec les objectifs nationaux, les objectifs du GHT, et les objectifs des établissements composant le GHT.

Trois axes de travail ont été déterminés et déclinés en fiches-actions applicables à tous les départements d'achats et tous les établissements du GHT. Des indicateurs de suivi ont été déterminés pour chaque action. Lorsque cela est possible et pertinent, des cibles ont été déterminées.

Les fiches-actions figurent toutes en annexe du présent document, ainsi que la liste des indicateurs à suivre.

AXE 1 : PROMOUVOIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET LA SOBRIETE PAR L'ANALYSE DU JUSTE BESOIN

AXE 2 : DEVELOPPER LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU GHT

AXE 3 : DEVELOPPER LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET ENTRETENIR DES RELATIONS EQUILIBREES AVEC LES PARTENAIRES ECONOMIQUES DU GHT





AXE 1 : PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA SOBRIÉTÉ PAR L'ANALYSE DU JUSTE BESOIN

Dans un contexte de transition écologique et de transformation des pratiques, il apparaît essentiel de repenser les modes de consommation et d'approvisionnement au sein des établissements de santé.

Cet axe de travail vise à intégrer ces principes au cœur de notre stratégie d'achats. En adoptant une approche systématique et réfléchie, nous chercherons à minimiser notre empreinte environnementale tout en garantissant la qualité des soins. Cela passera par une évaluation rigoureuse des besoins réels, une optimisation des ressources et la recherche de solutions innovantes favorisant la durabilité.

Notre objectif est de créer un modèle d'achat responsable, qui contribue non seulement à une meilleure gestion des ressources, mais également à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du système de santé à l'importance de l'économie circulaire.



AXE 1 : PROMOUVOIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET LA SOBRIETE PAR L'ANALYSE DU JUSTE BESOIN



Objectif 1-1 : Connaître le parc d'équipement pour éviter des achats non nécessaires et organiser le réemploi de matériel entre établissement du GHT (prêt, réemploi, réaffectation, don d'équipement...)



Actions

Action 1-1-1 :

Nommer un référent par établissement et un coordinateur GHT

Action 1-1-2 :

Formaliser la procédure d'emploi, en incluant les aspects comptables et juridiques et organiser la communication

Action 1-1-3 :

Créer un catalogue unique GHT de matériels disponibles de seconde main par établissement, et par type d'équipements (Véhicules, Mobilier, Matériel biomédical...)



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 1-1-1 :

Nombre d'équipements référencés dans un catalogue unique GHT de matériels disponibles de seconde main

Indicateur 1-1-2 :

Nombre d'équipements ou de matériels de seconde main réutilisés par un des services des établissements du GHT





Objectif 1-2 : Développer la culture de l'achat d'occasion et de matériel reconditionné



Actions

Action 1-2-1 :

Développer pour les achats du GHT les marchés d'occasions ou d'offre reconditionnée

Action 1-2-2 :

Etablir une liste de fournisseurs et de plateformes de revente d'occasion / de reconditionné par segment d'achats



Indicateurs de suivi des actions

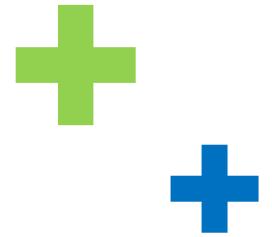
Indicateur 1-2-1 :

Nombre de marchés incluant des fournitures, matériels ou équipements d'occasion ou reconditionnés

Indicateur 1-2-2 :

Volume des dépenses d'achats d'occasion ou de reconditionné du GHT





Objectif 1-3 : Travailler sur le juste besoin



Actions

Action 1-3-1 :

Rencontrer les utilisateurs de terrain pour une expression du juste besoin

Action 1-3-2 :

Rédiger une procédure intégrant la vérification systématique des alternatives à l'achat, y compris la réparation

Action 1-3-3 :

Définir et mettre en place un outil unique d'appréciation du juste besoin



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 1-3-1 :

Nombre de réunions par an par segment d'achat, entre acheteurs et utilisateurs finaux, dans le cadre de la définition du juste besoin

Indicateur 1-3-2 :

Nombre de marchés notifiés, en propre, ayant fait l'objet de rencontres avec les utilisateurs finaux





AXE 2 : DEVELOPPER LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU GHT

Cet axe de travail s'inscrit dans une démarche proactive visant à renforcer la responsabilité collective face aux enjeux écologiques et sanitaires contemporains.

Dans un secteur de la santé en constante évolution, il est crucial de mettre en place des initiatives qui non seulement préservent l'environnement, mais garantissent également la qualité des soins prodigués aux patients.

Cet axe portera sur l'élaboration de stratégies d'achats durables, l'évaluation des pratiques actuelles et l'engagement vers des solutions qui respecteront notre triple objectif : protéger la santé des usagers, réduire l'empreinte écologique de l'activité du GHT et promouvoir une culture de responsabilité partagée au sein du groupement.





Objectif 2-1 : Favoriser l'achat durable en répondant a minima à nos obligations règlementaires



Actions

Action 2-1-1 :

Mettre en place au moins une considération environnementale dans les procédures d'achats du GHT



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 2-1-1 :

Pourcentage de procédures avec une considération environnementale





Objectif 2-2 : Limiter la production de déchets liés aux circuits d'approvisionnement et promouvoir les filières de recyclage



Actions

Action 2-2-1 :

Inciter les fournisseurs à limiter le suremballage

Action 2-2-2 :

Inciter les fournisseurs à proposer des alternatives à l'usage unique

Action 2-3-1 :

Intégrer dans les cahiers des charges une clause de retraitement des déchets



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 2-2-1 :

Nombre de procédures avec une considération permettant de limiter les déchets ou de promouvoir une filière de recyclage

Indicateur 2-2-2 :

Nombre de fournisseurs retenus intégrant dans leur offre une considération permettant de limiter les déchets ou de promouvoir une filière de recyclage





Objectif 2-3 : Réduire l'impact environnemental et sanitaire des achats du GHT



Actions

Action 2-3-1 : Intégrer dans les stratégies achat les recommandations des sociétés expertes (ADEME, Omedit...) afin de favoriser les produits les moins émetteurs de carbone et autres substances nocives.

Action 2-3-2 : Intégrer dans les cahiers des charges des clauses favorisant des plans de progrès éco vertueux

Action 2-3-3 : Promouvoir les achats d'équipement moins énergivores

Action 2-3-4 : Interroger les fournisseurs sur l'impact carbone de l'intégralité de leur transport dans leur process (de la fabrication à la livraison)



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 2-3-1 :

Pourcentage de procédures intégrant l'évaluation du score carbone des transports

Indicateur 2-3-2 :

Pourcentage de procédures intégrant un plan de progrès





Objectif 2-3 : Réduire l'impact environnemental et sanitaire des achats du GHT



Actions

Action 2-3-5 :

Inciter les fournisseurs à nous fournir des ACV (analyse de cycle de vie multicritères) de leurs produits

Action 2-3-6 :

Prendre en compte le cycle de vie d'un produit ou d'un équipement en intégrant son empreinte carbone, sa consommation énergétique et son impact sur la santé et l'environnement

Action 2-3-7 :

Intégrer le cas échéant, un critère de notation lié à la consommation énergétique de l'équipement / service acheté



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 2-3-3 :

Pourcentage de procédures incluant un critère de notation lié à la consommation énergétique





Objectif 2-4 : Améliorer les scores EGALIM - Promouvoir un achat de denrées alimentaires plus respectueuses de l'environnement et de meilleure qualité



Actions

Action 2-4-1 :

Mieux sourcer les sociétés locales respectueuses de l'environnement afin d'améliorer la proportion des achats locaux et des circuits courts dans les achats alimentaires

Action 2-4-2 :

Identifier les marchés en propre ou en centrale ayant un rayonnement régional



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 2-4-1 : SEGMENT ALIMENTAIRE

Taux de réponse de sociétés locales respectueuses de l'environnement

Indicateur 2-4-2 : SEGMENT ALIMENTAIRE

Nombre de fournisseurs locaux titulaires d'un marché avec le GHT

Indicateur 2-4-3 : SEGMENT ALIMENTAIRE

Nombre de marchés intégrant des considérations EGALIM





AXE 3 : DEVELOPPER LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET ENTRETENIR DES RELATIONS EQUILIBREES AVEC LES PARTENAIRES ECONOMIQUES DU GHT

Cet axe de travail reflète la volonté de bâtir un écosystème durable.

Conscients que l'emploi est un levier essentiel, nous souhaitons promouvoir des initiatives qui favorisent l'insertion professionnelle, le développement des compétences et la diversité.

Parallèlement, nous entendons établir des relations partenariales constructives et équilibrées avec nos fournisseurs et prestataires, basées sur la confiance, le respect mutuel et un partage des valeurs.

En cultivant ces synergies, nous visons à créer un environnement propice à l'innovation et à la performance, tout en garantissant un impact positif pour la communauté et l'économie locale.



AXE 3 : DEVELOPPER LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET ENTRETENIR DES RELATIONS EQUILIBREES AVEC LES PARTENAIRES ECONOMIQUES DU GHT



- **Objectif 3-1 : Favoriser l'achat durable en répondant à nos obligations réglementaires**



Actions

Action 3-1-1 :

Mettre en place, lorsque c'est opportun, une considération sociale dans les procédures d'achats du GHT



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 3-1-1 :

Pourcentage de procédures avec une considération sociale



AXE 3 : DEVELOPPER LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET ENTRETENIR DES RELATIONS EQUILIBREES AVEC LES PARTENAIRES ECONOMIQUES DU GHT



Objectif 3-2 : Trouver l'équilibre entre nos besoins et les capacités de production des entreprises locales d'insertion / d'inclusion, TPE / PME dans nos procédures



Actions

Action 3-2-1 :

Travailler avec la CCI ou autres partenaires pour connaître les entreprises et leurs possibles offres. Améliorer notre connaissance des sociétés existants, leur activité... Développer le sourcing en la matière

Action 3-2-2 :

Echanger avec ces entreprises pour recenser les difficultés rencontrées dans la réponse à nos procédures afin d'adapter la forme de nos marchés et l'allotissement pour faciliter la réponse des entreprises d'insertion / d'inclusion, TPE / PME

Action 3-2-3 :

Solliciter les partenaires locaux pour accompagner ces entreprises



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 3-2-1 :

Nombre de fournisseurs locaux, TPE / PME, entreprises d'insertion ou d'inclusion, rencontrés / repérés lors d'un sourcing

Indicateur 3-2-2 :

Nombre de fournisseurs locaux titulaires d'un marché avec le GHT

Indicateur 3-2-3 :

Nombre de marchés notifiés à une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ESUS

Indicateur 3-2-4 :

Nombre de marchés notifiés à des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables

AXE 3 : DEVELOPPER LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET ENTREtenir DES RELATIONS EQUILIBREES AVEC LES PARTENAIRES ECONOMIQUES DU GHT



- **Objectif 3-3 : Développer l'insertion / l'inclusion en favorisant les partenariats**



Actions

Action 3-3-1 :

Mettre en place des partenariats avec des ESAT, TIG, entreprises employant des travailleurs protégés...

Action 3-3-2 :

Réserver des marchés (des lots) à des acteurs de l'insertion



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 3-3-1 :

Nombre de personnes en insertion / inclusion dans le cadre des marchés du GHT

Indicateur 3-3-2 :

Nombre d'heure de travail des personnes en insertion / inclusion dans le cadre des marchés du GHT



AXE 3 : DEVELOPPER LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET ENTRETENIR DES RELATIONS EQUILIBREES AVEC LES PARTENAIRES ECONOMIQUES DU GHT



Objectif 3-4 : Sensibiliser la communauté des acheteurs à l'achat durable



Actions

Action 3-4-1 :

Former les acheteurs sur les critères sociétaux de l'achat durable



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 3-4-1 :

Part des agents de la fonction achats du GHT formés aux considérations sociétales de l'achat durable



AXE 3 : DEVELOPPER LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET ENTRETENIR DES RELATIONS EQUILIBREES AVEC LES PARTENAIRES ECONOMIQUES DU GHT



- **Objectif 3-5 : Développer des outils d'évaluation du volet social des fournisseurs**



Actions

Action 3-5-1 :

Mettre en place un questionnaire RSE comprenant un volet social



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 3-5-1 :

Part des marchés en propre faisant l'objet d'un questionnaire RSE, volet environnemental et social



AXE 3 : DEVELOPPER LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET ENTRETENIR DES RELATIONS EQUILIBREES AVEC LES PARTENAIRES ECONOMIQUES DU GHT



Objectif 3-6 : Développer un dispositif de dialogue et d'amélioration continue des relations fournisseurs et renforcer la confiance mutuelle entre partenaire, promouvoir la transparence, la prévention anticorruption et les risques de conflits d'intérêts



Actions

Action 3-6-1 :

Mettre en place des questionnaires de satisfaction à destination des fournisseurs et des établissements partis

Action 3-6-2 :

Former les acteurs de la commande publique



Indicateurs de suivi des actions

Indicateur 3-6-1 :

Pourcentage de réponses au questionnaire de satisfaction des relations entre fournisseurs et fonction achats de GHT, adressé aux fournisseurs

Indicateur 3-6-2 :

Mesure de l'indice de satisfaction des relations entre fournisseurs et fonction achats de GHT, liée au questionnaire adressé aux fournisseurs

Indicateur 3-6-3 :

Part des agents de la fonction achats du GHT formés aux risques de corruption et de conflits d'intérêts





Remerciements

Nos remerciements vont à l'ensemble
des agents et des services du GHT
ayant participé à l'élaboration de ce
premier Schéma





Fonction Achats du GHT

